

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 10/12/2019

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, 1 place de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf Mme DEY Marie-Line et M QUÉMY Alexandre absents excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Mme TOMACHOW Virginie et M DESANLIS Christophe.

M MARMOIN Jean-Christophe absent excusé.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme DOUBLET Bernadette

Lecture du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2019 : Sans observation et approuvé.

1- DOMAINE ET PATRIMOINE

1.1 – Acquisitions

Délibération n° DC 2019/3.1/07 – Travaux sur le bâtiment du 15 Grande Rue – Isolation Murs et Plafonds et maçonnerie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les devis réceptionnés pour les travaux d'isolation et de maçonnerie prévus sur le bâtiment du 15 Grande Rue :

Entreprise LEAL CONSTRUCTION : 23 667,79 € HT

Entreprise RENOV'D'ANTAN : 26 013,35 € HT

Monsieur le Maire explique qu'après étude des devis, l'entreprise RENOV D'ANTAN inclut dans son offre les finitions ainsi les murs seront prêts à peindre. Ces finitions ne sont pas prévues par l'entreprise LEAL CONSTRUCTION. Il précise que si l'on déduit ces travaux supplémentaires du devis de l'entreprise RENOV D'ANTAN, celui-ci devient plus compétitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

OPTE pour le devis de l'entreprise RENOV D'ANTAN pour un montant HT de 26 013,35€, jugeant les travaux de finitions indispensables.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC 2019/3.1/08 – Travaux sur le bâtiment du 15 Grande Rue – Electricité

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que sur les deux demandes de devis pour les travaux d'électricité prévus sur le bâtiment du 15 Grande Rue, seule l'entreprise IMPACT ELECTRIQUE a répondu. Ce dernier s'élève à 10 130 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'après étude de ce devis, l'offre proposée semble cohérente avec les prix du marché et que l'entreprise IMPACT ELECTRIQUE est disponible pour effectuer ces travaux dans les délais impartis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise IMPACT ELECTRIQUE pour un montant HT de 10 130 €.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC 2019/3.1/09 – Travaux sur le bâtiment du 15 Grande Rue – Chauffage, changement de la chaudière, branchement gaz

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les travaux relatifs au chauffage prévus sur le bâtiment du 15 Grande Rue comprennent : le changement de la chaudière, la dépose et repose des radiateurs avec ajustement suite à l'isolation des murs, la pose de trois nouveaux radiateurs et le raccordement de la chaufferie au compteur gaz. Il présente les devis ci-rapportant de :

l'entreprise ENERGIE SERVICES (M Duchet – Paron) d'un montant total de 10 318,14 € HT

l'entreprise DELAVAL Sylvain (Villeneuve la Dondagne) d'un montant total de 9 005,60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

OPTE pour le devis de l'entreprise DELAVAL Sylvain pour un montant total HT de 9 005,60 €.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que des erreurs de taux de TVA ont été constatées sur certains devis et qu'il en demandera l'ajustement.

Monsieur le Maire évoque également que ces travaux sont éligibles à la prime énergie, des recherches seront faites pour trouver les modalités d'obtention.

Délibération n° DC 2019/3.1/10 – Travaux accessibilité Église

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation de réaliser des travaux pour la mise en accessibilité de l'église.

Des entreprises ont été sollicitées, mais devant la difficulté pour proposer un projet cohérent et respectant les normes imposées, il avait été décidé de demander les conseils de l'entreprise d'ingénierie DEKRA spécialisée dans ce domaine. L'Entreprise Sénonaise de Bâtiment (M. PITTET Pierre-Alain), suite à une visite sur place avec DEKRA, a pu proposer une solution et un devis. Ce projet a été présenté à la commission Accessibilité de la DDT de l'Yonne qui l'a validé.

Une demande de subvention au titre de la DETR a été déposée auprès des services de l'Etat (Séance du 24/07/19). Monsieur le Maire rappelle que le devis de l'Entreprise Sénonaise de Bâtiment s'élève à 17 115,83 € HT. Il souligne la difficulté pour trouver des entreprises locales. Ce genre de travaux nécessitent des compétences multiples (maçonnerie, VRD, Serrurerie) et une connaissance précise des normes d'accessibilités. Il convient désormais d'avancer dans ce dossier. Quelques élus auraient souhaité plusieurs devis pour une mise en concurrence. Monsieur le Maire rappelle qu'une autre entreprise avait été sollicitée sans succès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise de Pierre-Alain PITTET pour un montant HT de 17 115,83 €.

Voté à 10 voix Pour et 3 Abstentions

2 – FONCTION PUBLIQUE

2.1 – Personnel contractuel

Délibération n° DC 2019/4.2/01: Création postes agents recenseurs – Recensement de la population 2020

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le prochain recensement de la population de la commune d'Egriselles-le-Bocage a lieu en début d'année 2020 et qu'il convient de recruter des agents recenseurs pour le réaliser. Il précise que la Commune a habituellement recours à quatre agents au vu du nombre d'habitants et de l'étendue de la commune. Il convient de déterminer également le montant de la rémunération de ces agents.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents non titulaires,

Sur le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE la création de quatre postes d'agents contractuels à temps non complet pour la période du 02 janvier au 21 février 2020.

OPTE pour le versement une indemnité forfaitaire d'un montant de 800 € brut par agent recenseur.

Voté à l'unanimité

3 – FINANCES LOCALES

3.1 – Décisions budgétaires

Délibération n° DA 2019/7.1/05 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des modifications nécessaires suivantes sur le budget Assainissement :

+ 2000 € à l'article 621 DF (Chap 012) Personnel extérieur au service

-2000 € à l'article 6063 DF (Chap 011) Fourniture d'entretien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications budgétaires présentées ci-dessus sur le budget Assainissement.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC 2019/7.1/11 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des modifications nécessaires suivantes sur le budget Commune :

+ 1000 € à l'article 2031 DI Frais d'Etudes

-1000 € à l'article 2158 DI Autres matériels et outillages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications budgétaires présentées ci-dessus sur le budget Commune.

4 – INFORMATIONS DU MAIRE

4.1 – Défense incendie – Contrôle périodique

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) devait réaliser une dernière mesure des poteaux incendie de la commune sur 2019. Les conditions climatiques ne l'ayant pas permise, ce contrôle sera donc assuré sur 2020.

M. Desanlis, 3^{ème} adjoint, précise qu'il serait judicieux d'acheter le matériel (débitmètre) nécessaire en début d'année 2020, afin que le personnel technique puisse être formé sur l'utilisation de ce matériel lors de ce dernier contrôle des poteaux d'incendie.

Monsieur le Maire rappelle que ce matériel pourra être proposé, par le biais d'une location, aux communes environnantes.

4.2 – Antennes réseaux Orange et Bouygues

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la déclaration préalable, relative à l'installation d'une antenne Orange sur la zone artisanale a été acceptée par le service urbanisme instructeur de la Communauté de Communes du Gâtinais. Les travaux pourront débuter dans 2 mois.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'une lettre recommandée avec accusé réception signalant le mécontentement d'un voisin proche de l'implantation de l'antenne.

Il précise que parallèlement, la déclaration préalable relative à l'implantation d'une antenne Bouygues près de la Paliotterie a été rejetée. Elle fera l'objet d'un deuxième dépôt ultérieurement.

4.3 – Mise en accessibilité du trottoir devant les commerçants (salon de coiffure, restaurant, pharmacie)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux relatifs à la mise en accessibilité du trottoir devant les commerces sur la Grande Rue ne sont pas éligibles à la DETR, mais pourront faire l'objet d'une demande de subvention au titre des « amendes de police ».

4.4 – Stationnement sur la place de l'Église

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'arrêté interdisant le stationnement aux poids lourds, évoqué en dernière séance, a été pris et que le panneau a été commandé.

4.5 – Agrandissement de l'école

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un premier projet a été présenté par le cabinet d'architecte Clémencet/Wattez à la commission communale « Aménagement de tous espaces ». Elle proposait un agrandissement de l'école de 2 classes et l'aménagement d'un centre de première intervention en sous-sol. Celui-ci n'a pas été retenu du fait de la présence de la ligne à haute tension trop proche et du coût trop élevé.

Un deuxième projet a alors été proposé avec un agrandissement comprenant deux classes uniquement.

Après discussion, il est convenu qu'il est préférable d'attendre quelques mois, au vu du contexte actuel, pour prendre une décision.

4.6 – Manifestations 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a de nouveau été sollicité par le président de Horizon pour renouveler l'organisation du Festival « métal » les 3 et 4 juillet 2020 et de la Fête de la Bière les 12 et 13 septembre 2020. Le Conseil Municipal donne son approbation pour l'organisation de ces manifestations.

Monsieur le Maire informe également de l'organisation d'un Rallye Régional Automobile passant par la commune d'Egriselles-le-Bocage le 21 novembre 2020.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Mme BERNARD (déléguée au syndicat de la fourrière du Sénonais), suite à l'assemblée générale ayant eu lieu ce même jour : La cotisation annuelle est maintenue à 0.88 € par habitant. Elle sera appelée avec un acompte de 40 % en février et le solde en juin. Sur le bilan des activités, il est évoqué que l'obligation de prendre désormais les chats errants pose de gros problèmes. De plus, il est souhaité que les communes participent et proposent des aides pour la stérilisation de ces chats.
- Intervention de M. COUVIGNOU, correspondant à la défense, suite à une réunion d'information, il souligne une volonté de l'armée d'intéresser les jeunes en mettant notamment l'accent sur l'organisation de stages et la mise en place de différents flyers.

Séance levée à 22h45.

Le Maire, Christian Deschamps.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Deschamps', is written over the right side of the official seal.

